



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 22/07/2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

La situation de sécheresse s'accroît dans le Cantal

Alors que le cumul de pluviométrie est quasi nul sur l'ensemble du département depuis le début du mois de juillet et après l'épisode caniculaire des derniers jours, les prévisions météorologiques n'annoncent pas de précipitations significatives dans les prochains jours ; le débit des cours d'eau poursuit sa forte baisse aggravant encore un peu plus les atteintes aux milieux aquatiques. Plusieurs collectivités connaissent déjà de fortes tensions d'approvisionnement en eau du fait de l'effet croisé d'une baisse des débits fournis par leurs captages et d'une hausse de la demande sur les réseaux.

Dans ce contexte, **il est impératif et urgent que l'ensemble des usagers (particuliers, entreprises, collectivités publiques et exploitants agricoles) s'engage dans la mise en œuvre de pratiques économes en matière de consommation d'eau et respecte scrupuleusement les mesures de restriction des usages de l'eau.**

L'implication de chacun en cette période de l'année est indispensable pour préserver au mieux la ressource restante.

Des contrôles ont été réalisés sur le terrain cette semaine pour vérifier le respect de ces mesures de restriction, et seront renforcés à partir du 25 juillet. Ces contrôles viseront l'ensemble des usages concernés par les mesures de restriction.

Tout contrevenant aux restrictions prévues par l'arrêté préfectoral portant restriction des usages de l'eau s'expose à une contravention de 5ème classe (jusqu'à 1500 €).

Pour rappel, **la quasi-totalité du département est d'ores et déjà concernée par des mesures de restrictions**, dont le détail est consultable sur www.cantal.gouv.fr :

- Les zones de gestion Alagnon, Cère, Maronne et Rhue sont en alerte.
- Les zones de gestion Truyère Aval, Auze Sumène et Maronne sont en alerte renforcée.
- Les zones de gestion Aubrac, Haut Allier et Ander Margeride sont en crise.
- Seule la zone de gestion Célé demeure en vigilance.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC



Un nouvel arrêté de renforcement des restrictions sera pris très prochainement en fonction de l'évolution de la situation et des prévisions météorologiques et pourrait voir un élargissement des secteurs en crise.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

